



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 DECEMBRE 2021

~~~~~

**Date de convocation : le 29 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes, suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de : Lucas Bernard (pouvoir à Vincent Teyssère), Patrick BLANCHET (pouvoir à Denis GALLAND), Manuel IMBERT (pouvoir à Alexandre PENIGAUT), Nicolas Jannot (pouvoir à Alexandre PENIGAUT) absents.

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Yann TRACOL.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29-10-2021 :**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du Conseil municipal du 29 octobre, reçu par courriel. En l'absence de remarques, tous les conseillers sont invités à adopter et à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité.

### **2) FONDS DE CONCOURS CCB DP (CHEMIN DU TOMPLE) :**

Rapporteur : Denis GALLAND

Afin de financer en partie les travaux de réfection du chemin du Tomple accomplis en 2019, Monsieur GALLAND suggère de demander le reversement de la taxe de séjour pour un montant de 2500 € soit 50 % des dépenses hors taxe.

Voté à l'unanimité.

### **3) REGLEMENT DE L'EAU :**

Rapporteur : Rémy VIARSAC

Monsieur VIARSAC annonce que la commission Eau s'est réunie pour présenter de nouvelles mesures relatives aux interventions de la commune sur le réseau Eau et Assainissement pour les particuliers, qui seront :

Ouverture et de fermeture de compteur d'eau : 50€

Remplacement de compteur défectueux à cause du gel : 150€

Extension de réseau : prise en charge de la mairie à 50%, dans la limite de 1 500€. Pour un raccordement à moins de 10m du réseau existant, la fourniture de l'équipement est offert par la mairie. Les frais de manutention restent à charge du propriétaire.

Voté à l'unanimité.

### **4) CHARGE DE MISSION - CONTRAT ZRR :**

Rapporteur : Rémy VIARSAC

Monsieur VIARSAC rappelle que la commune a adhéré, en septembre, au contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), en lien avec l'Agence de l'Eau et la CCBDP, afin d'obtenir des soutiens en matière de remise en état, de renouvellement et de sécurisation en matière d'eau potable et d'assainissement.

Il informe les élus que l'Agence de l'Eau impose à la CCBDP le recrutement d'un agent dédié aux démarches administratives, au recensement des besoins et à la priorisation des travaux. Il fera le lien entre la CCBDP et l'Agence de l'Eau. Cet emploi, non subventionné, sera mutualisé avec les communes et financé à hauteur de 4€/abonné/an.

Monsieur VIARSAC rappelle que le contrat ZRR s'étale sur 3 ans, de juin 2022 à fin 2024. De ce fait, il invite les élus à financer ce poste le temps du contrat, jusqu'à fin 2024.

Voté à l'unanimité.

## **5) DESIGNATION SUPPLEANT PNR DES BARONNIES PROVENCALES :**

Rapporteur : Yann TRACOL

Monsieur TRACOL annonce qu'il a été élu au comité syndical du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, en octobre dernier, mais ne dispose pas de suppléant. Il rappelle qu'il est obligatoire d'en nommer un. Il soumet donc le poste à candidatures. Monsieur PICHON se déclare intéressé pour être ce suppléant.

Voté à l'unanimité.

## **6) MOTION DE SOUTIEN AUX FILIERES PPAM :**

Rapporteur : Yann TRACOL

Monsieur TRACOL expose au Conseil municipal que l'Europe étudie actuellement un renforcement de la réglementation, intitulée REACH ("Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals", soit "Enregistrement, Evaluation et Autorisation des Substances chimiques") sur les produits chimiques pour en éliminer les produits néfastes à la santé humaine.

Si cette réflexion semble aller dans le bon sens, elle pourrait néanmoins avoir des conséquences dramatiques si les huiles essentielles étaient assimilées à des produits chimiques comme le projet le prévoit. Il en résulterait par exemple une obligation pour le producteur de l'huile essentielle de réaliser un dossier d'autorisation précisant les risques associés à celle-ci. Ce dossier pourrait s'avérer lourd car il porterait sur chaque molécule. La lavande en comporte au moins 600. Cette obligation pourrait nuire fortement à sa commercialisation.

Monsieur TRACOL invite le Conseil municipal à mobiliser les institutions françaises et européennes pour une approche spécifique adaptée aux produits naturels et aux huiles essentielles, afin d'éviter que des produits de consommation de tous les jours, des exploitations agricoles et de nombreux savoir-faire authentiques disparaissent.

Il invite également le Conseil à affirmer le soutien de la commune à la filière lavandicole et à l'ensemble de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, en se joignant aux partenaires locaux déjà mobilisés pendant l'été 2021 (PNR, Conseil départemental de la Drôme, Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, Interparc PACA auprès du Président délégué de l'Association des Régions de France, Renaud Muselier ou encore la ville de Sisteron) en adoptant une motion de soutien.

Voté à l'unanimité.

## **7) RYTHMES SCOLAIRES :**

Rapporteur : Mireille BOTTERO

Madame BOTTERO rappelle que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, publié le 28 juin 2017, prévoit pour les communes qui en font la demande, et après concertation avec le Conseil d'Ecole et autorisation du Directeur Académique, de revenir à la semaine de 4 jours pour les écoles primaires. Elle rappelle également que si le Conseil Municipal a voté contre la modification des rythmes scolaires l'an dernier et pour les trois ans du PEDT (Projet Educatif Territorial), un vote consultatif lors du Conseil municipal du 28 octobre 2021 s'est manifesté majoritairement en faveur d'une semaine de 4 jours (12 voix pour, 1 abstention).

~~Madame BOTTERO explique que face à une situation où les remplaçants, exerçant majoritairement à 4 jours, peuvent refuser un remplacement dans une école à 4,5 jours, la continuité de l'enseignement peut poser problème. A cela, se rajoute une instabilité de l'équipe enseignante dûe en grande partie à ce facteur.~~

Monsieur TRACOL avance que l'avis des parents exprimé l'an passé (23 voix pour 4,5 jours et 22 voix pour 4 jours) devrait être respecté et qu'à ce titre, l'engagement jusqu'à la rentrée 2024 devrait être tenu. Monsieur VIARSAC estime qu'il faut oeuvrer à stabiliser les relations école-parents-mairie. Madame BOTTERO ajoute qu'une solution sera proposée aux parents pour le mercredi matin, s'il y a demande.

Le Maire soumet les horaires scolaires proposées par la Directrice à partir du 1er septembre 2022, à savoir : 08h30-12h et 13h30-16h.

Voté à 13 voix pour, 1 abstention.

## **8) DEMANDE DE MISE A DISPOSITION CDG26 :**

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités du département des agents expérimentés pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités. Il précise que la commune rembourse auprès du CDG, à terme échu, les traitements et charges sociales de toute nature, moyennant des frais de gestion s'élevant à 10% de ladite rémunération. Le Maire évoque l'intérêt de ce service, surtout en période de Covid-19, et annonce souhaiter y recourir en cas de besoin.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21h.